

LE DROIT À LA VIE

ON EXHORTE LES DÉPUTÉS À APPUYER UNE MOTION VISANT À PROTÉGER LES DROITS DE L'ENFANT NON ENCORE NÉ

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, après avoir attendu plusieurs semaines, je crois savoir que nous pourrons enfin nous prononcer cet après-midi sur l'initiative parlementaire de mon collègue, le député de Grey—Simcoe (M. Mitges). Cet événement revêt un caractère historique puisqu'il y a très longtemps que les députés ont eu l'occasion de voter sur une question concernant les droits de l'enfant non encore né.

Des centaines de milliers de Canadiens partisans du respect de la vie auront l'oeil sur les députés aujourd'hui. Ces derniers mois, les électeurs nous ont fait connaître leur opinion au moyen de lettres, d'appels téléphoniques, de pétitions et de visites personnelles. Le mythe selon lequel le député qui défendrait les droits de l'enfant à naître mettrait sa carrière en jeu a longtemps prévalu. Le vote de cet après-midi y mettra fin une fois pour toutes. Cette motion recueille un appui écrasant dans plusieurs régions du Canada.

L'adoption de cette mesure permettra à la Chambre de poursuivre le débat sur les droits juridiques de l'enfant non encore né. J'exhorte tous les députés à être présents à la Chambre cet après-midi afin de voter en faveur de la motion M-37. Il est temps que chacun se prononce enfin.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RÈGLEMENT—LES MODIFICATIONS PROPOSÉES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, le gouvernement a présenté une motion prévoyant des changements au Règlement de la Chambre. S'il est impossible d'en arriver à une entente concernant cette motion dans le courant de la journée, elle sera adoptée unilatéralement.

Je rappelle à la Chambre et au public que les dernières modifications unilatérales ont été apportées au Règlement en 1969, quand le gouvernement libéral a fait adopter les dispositions actuelles sur l'attribution de temps en recourant à l'ancienne motion de clôture. Je crois que la fois précédente où le Règlement a été modifié unilatéralement remonte autour de l'année 1913.

Si cette motion unilatérale passe, nous subirons un sérieux accroc tant à l'esprit qu'à la substance de la réforme parlementaire. Je participe au processus de réforme depuis la création du comité Lefebvre, en 1982. Nous avons vu s'accomplir de grands progrès au Parlement depuis cinq ans. Le premier ministre (M. Mulroney) n'a jamais manqué depuis 1984 d'encourager ce processus.

J'espère de tout coeur que le gouvernement y réfléchira à deux fois, et je sais qu'il repense sa position, et qu'il restera ouvert aux propositions, négociations et améliorations, pour que nous ne soyons pas forcés de détruire l'esprit de réforme parlementaire qui règne ici depuis quelques années parce qu'un

Article 21 du Règlement

changement unilatéral au Règlement aura été imposé au Parlement.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ITALIE—L'ANNIVERSAIRE DU REMPLACEMENT DE LA MONARCHIE PAR LA RÉPUBLIQUE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 2 juin, est fête nationale en Italie. Cette fête spéciale commémore le jour où le peuple italien s'est prononcé par un référendum national pour le remplacement de la monarchie par la république.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada et l'Italie ont cultivé des relations de plus en plus étroites à bien des égards et jouissent de nos jours de liens vraiment spéciaux, lesquels sont en grande partie attribuables à ces Italiens qui ont choisi par milliers de faire du Canada leur pays.

Les Italo-Canadiens incarnent tout ce que le Canada a de mieux à offrir. Tout en préservant et en faisant fructifier leur héritage italien, ils sont farouchement Canadiens et adoptent pour de bon tout ce que le pays a à offrir.

Les Italo-Canadiens ont beaucoup contribué à la diversité et au développement de notre pays. Leur esprit d'entreprise ressemble énormément à celui des pionniers qui ont colonisé le Canada. Nous avons tous bénéficié de leur dynamisme et de leur détermination inlassables à réussir.

J'ai eu l'occasion de participer en avril aux discussions bilatérales entre les représentants du Canada et de l'Italie, qui se sont terminées par la conclusion du second accord culturel.

Tous les Canadiens se joindront sûrement à moi pour célébrer la Fête nationale de l'Italie.

* * *

[Français]

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

HOMMAGE À HUIT AUTEURS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, la semaine dernière à Toronto, huit auteurs canadiens et québécois ont été distingués par M^{me} Jeanne Sauvé. M^{me} Sauvé a en effet remis à Northrop Frye, Régine Robin, Alice Munro, Al Purdy, Sharon Pollock, Cécile Cloutier, Anne Legault et Yvon Rivard les prix 1987 du Gouverneur général.

Je voudrais, au nom de tous mes collègues, les féliciter chaleureusement. Parmi ces sept lauréats et lauréates, Mmes Legault et Régine Robin sont des montréalaises et M. Yvon Rivard est de la ville d'Outremont. Bien connu de la communauté littéraire montréalaise et québécoise, M. Rivard s'est mérité son prix par son troisième roman, *Les silences du corbeau*. Son style, la poésie de son langage et l'aise avec laquelle il manipule la langue française ne font que prouver à ses lecteurs et lectrices l'étendue de son talent. *Les silences du corbeau* reflète aussi la profondeur des sentiments et des liens qui semblent unir l'auteur à son personnage principal.